Compte-rendu du CHSCT du 11 MARS 2021

Le premier CHSCT de l'année s'est déroulé le 11 mars en visioconférence, présidé par M. CAILLET, directeur départemental par intérim, dans l'attente de l'arrivée de notre nouveau directeur le 15 mars.

Point sur la situation sanitaire

La Charente est en retrait par rapport au taux national de **télétravail**. Suite à une circulaire du 5 février, la Centrale demande une augmentation de jours de télétravail, a minima à 2 jours, voire 3. Un nouveau recensement a été effectué ces derniers jours dans ce sens.
50 % des agents sont actuellement équipés, pour un objectif fixé à 80 % en fin d'année. De nouveaux PC doivent arriver (20 puis 70). Ils permettront de doter les agent·e·s en attente.
Par la suite le souhait de la Direction est de maintenir un certain pourcentage de télétravail dans le respect du maintien d'une organisation de travail optimale. Cela aura (et a déjà) des impacts sur l'organisation du travail. Nous avons rappelé qu'il faudra examiner tout cela en profondeur très rapidement dans le cadre du CHSCT.
Nous avons également interpelé la direction sur des taux de télétravail curieusement élevés dans certains services, et sur l'**absolue distinction à opérer entre travail nomade** (déplacement sur le terrain, pour les géomètres, vérificateurs, huissier, BCR…) **et télétravail** (travail dans un lieu fixe et déterminé). La distinction est fondamentale en cas d'accident du travail : un agent en télétravail ne doit pas quitter son lieu de travail, et risque de ne pas être couvert par l'administration en cas d'accident. **Soyez vigilant·e·s !**

Nous avons souligné le **rôle fondamental de notre CID** dans le déploiement du télétravail : depuis le début de la crise sanitaire, ils sont mis à contribution chaque jour pour permettre à chacune et chacun d'entre nous de travailler le plus normalement possible. Nous avons donc logiquement attiré l'attention sur leur situation, avec le départ de l'un d'entre eux tout récemment. Le service BIL a déjà aidé la CID pour l'installation des bras supports d'écran. La direction doit également voir avec l'ESI de Poitiers pour obtenir, au moins au moment des gros déploiements de matériel, une aide ponctuelle.

De nouveaux téléphones portables sont également en attente de réception. Les modèles commandés en fin d'année ne donnent pas satisfaction…

L'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) a opéré un rappel bienvenu sur le **secret médical**, particulièrement concernant la vaccination. Celle-ci n'a pas à être connue de l'employeur et ne doit pas servir d'argument pour faire (re)venir les agent·e·s dans les services. Le ministère a donc logiquement changé son fusil d'épaule ces derniers jours : l'autorisation d'absence accordée n'a plus à être justifiée par un certificat, seule une déclaration sur l'honneur suffit, sans indication du motif du RDV médical.

Nous avons interrogé la direction sur le changement de produit nettoyant, l'alcool ménager ayant une très forte odeur qui incommode de nombreuses personnes.
La remise en service des fontaines à eau n'est pas encore à l'ordre du jour, mais nous avons tout de même interrogé la direction sur leur entretien.

Au sujet de l'organisation des cantines, les possibilités ne sont pas les mêmes entre Soyaux, Cognac et le restaurant

inter-administratif d'Angoulême. Le président du CHSCT a invoqué une obligation de résultat, indiquant que les associations et les prestataires font au mieux.

Quant aux **boxes de l'accueil de Soyaux**, la direction a réaffirmé que la VMC des boxes sans ouverture a été vérifiée et nettoyée, et donc que ces boxes pouvaient être utilisés. En effet, suite à l'arrivée de la trésorerie d'Angoulême Municipale au 1er mars, un des boxes leur a été attribué, du fait de son utilisation continue toute la matinée. Le SIE s'est donc vu attribuer un des boxes sans ouverture.
Nous avons rappelé que la période déclarative s'approche, et que la question de l'attribution des boxes va rapidement s'avérer critique. Une réunion sur la campagne déclarative est prévue le 25 mars. Espérons que la question de l'accueil sera évoquée clairement et en lien avec tous les services concernés !

Mise en place de Medoc-Web

Ce point a été évoqué suite à notre demande d'inscription à l'ordre du jour.
Deux sessions de formation ont été organisées en présentiel.
Le constat est fait d'un alourdissement des délais de traitements des opérations, en plus d'un changement organisationnel (clôture en fin de journée et non plus le lendemain matin).

Un GT va être mis en place par la direction pour permettre de remonter les difficultés de chacun.

Présentation de la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail

La note d'orientation retrace les axes principaux de l'action ministérielle pour l'année à venir.

Parmi ces axes, relevons que le ministère a missionné l'ANACT (agence nationale d'amélioration des conditions de travail) pour **étudier l'impact du télétravail** sur nos pratiques professionnelles et nos conditions de travail. L'agence travaille activement sur le télétravail depuis le début de la crise sanitaire. Elle lance d'ailleurs une deuxième grande enquête sur le télétravail, ouverte à toutes et tous. Cela ne vous prendra que 10 minutes, à vos claviers !
Nous ne savons pas encore si l'ANACT interviendra directement auprès des télétravailleuses et télétravailleurs, ni dans quel département. Dans tous les cas, nous avons insisté sur la nécessité de prendre un temps pour analyser l'impact du télétravail sur vos conditions de travail. Nous reviendrons très vite vers vous, et restons bien sûr à votre écoute pour toute remarque ou interrogation.

La note d'orientation indique également une objection de **formation de 80 % des agents aux gestes de premiers secours** d'ici la fin de l'année. D'après les informations disponibles à ce jour, il s'agirait d'une formation généraliste, moins poussée que la formation proposée traditionnellement par le CHSCT (Prévention et Secours Civiques niveau 1).

La **lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail** reste un axe fort. Dans le département, tout reste à faire ! C'est pour cela qu'une formation des membres des CHSCT doit impérativement avoir lieu, voire une action de sensibilisation tournée vers toutes et tous les agent·e·s. À suivre !

Choix des visites de sites

Des délégations du CHSCT, composées de représentant·e·s du personnel, de l'assistant de prévention et du médecin de prévention, ont prévu de se rendre dans les services suivants :

– Trésorerie Hospitalière (report de la visite 2020 non effectuée du fait de la situation sanitaire)
– SCG de Barbezieux
– CSB

Présentation du rapport de la visite du PCE

Le rapport de la visite du PCE par la délégation CHSCT nous a été présenté lors de cette instance. Cette visite s'est déroulée à l'automne dernier.

Orientations budgétaires

Le budget 2021 du CHSCT de la Charente est fixé pour l'instant à 53 458 € (soit 94 % du budget, le restant étant bloqué en réserve). La réserve n'a pas été débloquée en 2020, comme pour le budget de l'action sociale. Même constat ici : le ministère diminue sans l'assumer les budgets des conditions de travail et de l'action sociale !

Sur le budget, certains postes sont validés par enveloppes, et exécutés au fil de l'eau :
– Aménagements de poste : 13 000 € (sur prescription du médecin de prévention)
– Covid 19 : 6 000 € (achats de masques, équipements spécifiques…)
– Entretien défibrillateurs : 1 500 €
– Sécurité électrique et incendie : 9 000 €

Le restant du budget sera voté sur devis et en instance, dans le cadre de propositions d'actions, ou en cas d'urgence par voie dématérialisée.
En effet, il importe de revenir à la philosophie de l'intervention du CHSCT : les actions financées doivent permettre d'améliorer les conditions de travail en lien avec les différents outils d'analyse des risques (DUERP, visites de services, fiches navettes, visites de l'ISST…)

A ce sujet, la **campagne DUERP** (document unique d'évaluation des risques professionnels), non réalisée en 2020 du fait de la situation sanitaire, va être relancée prochainement. Les remontées des services doivent être faites pour fin avril. Le GT travaillera sur le DUERP en mai pour présentation au CHSCT en juin. Ce DUERP nous permettra ensuite d'élaborer un PAP (plan annuel de prévention) qui guidera ensuite nos actions.
Tous les services sont concernés, le recensement des risques doit être le plus exhaustif possible. **Votre participation est fondamentale !**

Étude des accidents de service, des fiches de signalement et fiches navettes

Nous vous le rappelons à chaque compte-rendu : les fiches de signalement et les fiches navettes, qui viennent annoter les registres « santé et sécurité au travail », permettent de porter à la connaissance de la direction toute situation dans laquelle vous estimez que des dysfonctionnements existent (hygiène, conditions de travail, aménagement des locaux…), que votre santé et/ou vos conditions de travail sont mises à mal. Ces fiches doivent être adressées à l'assistant de prévention et n'ont surtout pas à être validées a priori par qui que ce soit. Personne ne peut vous dire que votre démarche n'est pas légitime !

La direction doit apporter une réponse. Les fiches de signalement sont remontées au secrétariat général du ministère, et elles sont étudiées systématiquement en CHSCT.

Tous les outils à votre disposition doivent être utilisés.

Notre équipe est aussi à votre disposition pour vous écouter et vous conseiller. Néanmoins, **il faut être au courant pour pouvoir agir !**

Nous travaillons à l'amélioration de vos conditions de travail, nous sommes vos représentant·e·s et devons donc travailler **AVEC vous**.

Toutes les informations

https://sections.solidairesfinancespubliques.info/160

https://www.facebook.com/Solidairesfip16/

Pour nous contacter

solidairesfinancespubliques.ddfip16@dgfip.finances.gouv.fr

Ont siégé à ce CHSCT

Fabienne Dardilhac et Amélie Blanc, titulaires

Céline Groussard, experte